

Appel à candidatures

Pour une résidence de recherche lors de l'année universitaire 2017-2018

L'[Institut d'études avancées de Paris](#) recrute des chercheurs internationaux de haut niveau en sciences humaines et sociales et domaines connexes pour des périodes de 5 ou 9 mois au cours de l'année universitaire 2017-2018.

L'IEA offre à une vingtaine de chercheurs la possibilité de développer ou de poursuivre un projet de recherche, dans le cadre de son programme blanc ou de son programme thématique autour des neurosciences, en bénéficiant d'un environnement scientifique de premier plan. L'institut les soutient dans l'établissement de contacts scientifiques avec les institutions universitaires et de recherche de Paris et de la Région Île-de-France.

Date limite de dépôt des dossiers : mardi 1^{er} mars 2016, 15h (heure de Paris, France)

Les candidats peuvent postuler pour des séjours se déroulant lors des périodes suivantes :

- du 1^{er} septembre 2017 au 31 janvier 2018 (5 mois)
- ou* • du 1^{er} octobre 2017 au 30 juin 2018 (9 mois)
- ou* • du 1^{er} février 2018 au 30 juin 2018 (5 mois)

PROGRAMMES DE RECHERCHE

Les recherches menées à l'IEA s'inscrivent dans deux types de programmes : le programme blanc, fondé sur des initiatives individuelles, et le programme thématique sur les neurosciences.

Programme blanc

La vocation primaire de l'IEA de Paris est d'être un centre de recherche ancré dans les sciences humaines et sociales, ouvert à toutes les disciplines et tous les sujets dans ces domaines. Son objectif est de favoriser le dialogue entre des chercheurs de cultures nationales et scientifiques différentes. Trois quarts environ des candidatures seront



sélectionnées dans le cadre du programme blanc, pour lequel le critère de sélection essentiel est l'excellence du projet et de son porteur.

Programme thématique

En parallèle des recherches plurithématiques qui sont au cœur de son identité, l'IEA de Paris développe une orientation scientifique plus spécifique axée sur le dialogue entre sciences humaines et sociales et neurosciences. Un quart des candidats environ sera sélectionné sur cette thématique.

Le développement exponentiel des données scientifiques sur la génétique et le cerveau nous apprend toujours davantage sur le fonctionnement de l'être humain dans son environnement. Il devient difficile de continuer à penser l'Homme, l'esprit et la conscience au sein des sciences humaines et sociales sans prendre en compte les données neuro-anatomiques et neuro-fonctionnelles issues des recherches dans les sciences de la vie et les neurosciences en particulier. De la même façon, les neurosciences ne peuvent pas prétendre comprendre l'Homme sans intégrer les savoirs acquis par les humanités.

L'IEA a donc choisi d'ouvrir un dialogue privilégié entre les sciences humaines et sociales et les neurosciences, et tout particulièrement les neurosciences cognitives, qui étudient les mécanismes neurobiologiques et les phénomènes psychologiques qui sous-tendent la cognition (i.e. perception, mémoire, imagination, conscience, raisonnement, émotions etc.). L'objectif est que ce dialogue permette aux sciences humaines et sociales de renouveler leurs approches d'objets classiques ou d'investir de nouveaux champs de recherche.

CONDITIONS DE SEJOUR

L'IEA de Paris accorde à ses chercheurs résidents une rémunération mensuelle (ou un complément de rémunération), la prise en charge de leur loyer dans une résidence pour chercheurs et un remboursement de leur voyage aller-retour à Paris.

Statut et rémunération

Le résident bénéficie d'une convention d'allocation lorsque son statut est maintenu dans son université d'origine. Pour les autres résidents, un contrat de travail à durée déterminée est proposé. Dans tous les cas, le montant de la rémunération est modulé selon la situation personnelle et professionnelle du résident et selon que celui-ci conserve ou non un salaire de son institution d'origine. Le barème de rémunération de référence correspond aux grilles en vigueur dans le cadre académique français.



Hébergement

A partir de septembre 2017, l'IEA pourra loger ses chercheurs résidents dans des appartements dans le pavillon Victor Lyon à la Cité internationale universitaire de Paris. Le bâtiment, actuellement en cours de rénovation, proposera des logements de une à cinq pièces, une salle de conférences et d'autres services collectifs.

Voyages

Les frais de voyage pour un aller-retour entre le domicile du résident et Paris sont pris en charge par l'IEA à concurrence du tarif en classe économique.

Assurance

Les résidents veilleront à se doter d'une assurance personnelle couvrant les risques encourus lors de leur séjour, pour eux-mêmes ainsi que les accompagnants.

Moyens de recherche

Pendant leur séjour, les résidents disposent dans les locaux de l'IEA à l'Hôtel de Lauzun d'un bureau équipé d'un ordinateur, d'un accès internet et de moyens d'impression. L'IEA met à leur disposition des salles de réunion et de colloque.

Les résidents peuvent solliciter de la part de l'IEA un soutien financier et matériel pour leurs travaux et activités de recherche. Ceci inclut en particulier l'organisation de manifestations scientifiques (colloque, journée d'étude, conférence, action de formation doctorale) et les déplacements pour recherche. Une aide ponctuelle pour la traduction et la publication de textes est également possible.

Les accords passés entre l'IEA et ses institutions partenaires permettent aux résidents de bénéficier dès leur arrivée d'un accès privilégié et d'un droit au prêt étendu dans les principales bibliothèques universitaire parisiennes. Un service de livraison d'ouvrages permet aux résidents de commander et de recevoir à l'IEA les documents souhaités sans avoir à se déplacer.

CRITERES D'ÉLIGIBILITÉ

Sont éligibles les chercheurs de toutes les nationalités.

Ne sont pas éligibles les candidats qui ont séjourné en France un total de plus de 12 mois dans les trois années précédant cet appel (par exemple en tant que chargés de cours, boursiers ou contractuels dans un établissement d'enseignement ou de recherche français).

Cet appel à candidatures concerne :

- Les professeurs d'université et chercheurs « séniors » de haut niveau en sciences humaines et sociales et disciplines associées occupant un poste universitaire ou de



recherche (au minimum 10 années d'expérience dans la recherche à temps plein après le doctorat, à la date de candidature).

- Les chercheurs « juniors » justifiant d'au minimum 2 années et au maximum 9 années d'expérience dans la recherche après le doctorat (à la date de la candidature).

Dans les deux cas, la connaissance de l'anglais et la compréhension du français sont requises.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Les principaux critères de sélection sont les mêmes pour les programmes blancs et le programme thématique :

- la qualité scientifique du projet, son caractère novateur et son intérêt pour la communauté scientifique ;
- le parcours scientifique du candidat ;
- la qualité des contacts scientifiques du candidat en France et son aptitude à collaborer avec des équipes et chercheurs français.

LE DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier, rédigé en anglais ou en français, est déposé exclusivement via le système de candidature en ligne (plateforme ouverte à partir du 15 janvier 2016 sur le nouveau site de l'IEA, <http://paris-iea.fr>). Les dossiers papier ou envoyés par e-mail ne sont pas acceptés.

Le dossier en ligne est constitué des pièces suivantes :

- formulaire de candidature dûment rempli ;
- curriculum vitae incluant une liste globale de publications et une liste des 5 publications considérées comme étant les plus importantes (10 pages max.) ;
- projet de recherche détaillé (max. 25 000 caractères, espaces compris) présentant
 - la thématique
 - l'état de la recherche sur ce sujet, l'originalité du projet
 - la méthodologie et/ou les fondements théoriques
 - les retombées attendues
 - le programme de travail
 - les collaborations et contacts scientifiques existants ou envisagés en France
 - la bibliographie (les ouvrages et articles cités)



- une lettre attestant de la coopération du chercheur avec un établissement universitaire ou de recherche situé en France, signée par un membre de cet établissement. Une préférence sera accordée aux projets menés en collaboration avec l'une des institutions partenaires de l'IEA (Universités Paris 1, 3, 4, 5, 6, 7 et 10, EHESS, EPHE, ENS Cachan, ENS Paris, FMSH) ;
- une liste de 4 sujets sur lesquels le candidat pourra donner une conférence lors de son séjour, à l'IEA ou dans une de ses institutions partenaires ;
- pour les chercheurs juniors (2 à 9 ans après le doctorat à la date de la candidature) : deux lettres de recommandation ;
- trois propositions d'experts qui pourraient évaluer la candidature déposée. Les chercheurs désignés, français ou étrangers, ne doivent pas avoir actuellement ou avoir eu dans le passé de collaboration avec le candidat.

CALENDRIER

Veillez noter qu'une nouvelle version du site internet de l'IEA de Paris sera mise en ligne début janvier 2016. L'adresse restera <http://www.paris-iea.fr>. Toutes les candidatures devront être soumises via le système en ligne accessible depuis le site.

Ouverture du système de candidature en ligne : 15 janvier 2016

Date limite de dépôt de candidatures : mardi 1^{er} mars 2016, 15h (heure de Paris, France)

Présélection : mi-mars 2016

Sélection finale : juin 2016

Notification des résultats : fin juin 2016

Début des résidences : 1^{er} septembre 2017, 1^{er} octobre 2017 ou 1^{er} février 2018.

Informations complémentaires :

IEA de Paris : <http://www.paris-iea.fr>

Adresse de correspondance : candidature@paris-iea.fr

